

Barbazan-Debat

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 38 - JUILLET 2018



*Barbazanaises,
Barbazanais,*

Les voici arrivées, les vacances d'été tant attendues ! Projets et missions se sont succédés jusqu'aux derniers jours de l'année scolaire : examens et concours pour leurs sœurs et frères aînés, et un rien plus réjouissante, une journée éducative consacrée à l'apprentissage de l'utilisation du vélo et de la réglementation routière pour nos jeunes élèves. «P'tit tour», tel est le nom de cette opération initiée par l'USEP et conduite sous le regard bienveillant des gendarmes chargés de la formation, a permis de constater que nos chers petits n'avaient rien perdu de leur belle vitalité, ni de leur réelle volonté à vouloir s'inscrire en tant que citoyens responsables.

La situation économique et financière de notre commune, fruit du travail dense et constant que nous nous imposons en matière de gestion, nous permet, plus aisément sans doute que d'autres villes d'importance identique à la nôtre, de continuer à investir pour améliorer le cadre de vie et la qualité des services à nos administrés. Nous nous y étions engagés et avons à cœur de poursuivre sans relâche dans ce sens.

Ainsi les plans de la maison médicale et paramédicale ont-ils été présentés à l'ensemble des élus ; ils répondent désormais au plus près aux besoins énoncés par les professionnels et aux attentes des habitants. Ainsi que tous les grands projets communaux, ils ont été discutés, remaniés, et une fois l'unanimité exprimée, validés. Nous y voyons là une réelle adhésion aux axes que nous considérons privilégiés.

La Commission spéciale en charge de ce dossier a travaillé avec acharnement afin que le permis de construire soit instruit rapidement. Les travaux pourraient ainsi débiter en septembre, avec une livraison prévue pour le dernier trimestre 2019. Que tous les élus, techniciens, professionnels de santé, et bien sûr architecte soient remerciés pour leur implication dans ce dossier si important pour notre commune et ses habitants.

Barbazan-Debat multiplie les services rendus à la population et je suis fier de mener à bien ces divers projets pour notre village.

Bonnes vacances à tous.

*Le Maire,
Jean-Christian PEDEBOY*

Sommaire

❖ éditorial
❖ la vie municipale

❖ un tour d'horizon
❖ les associations

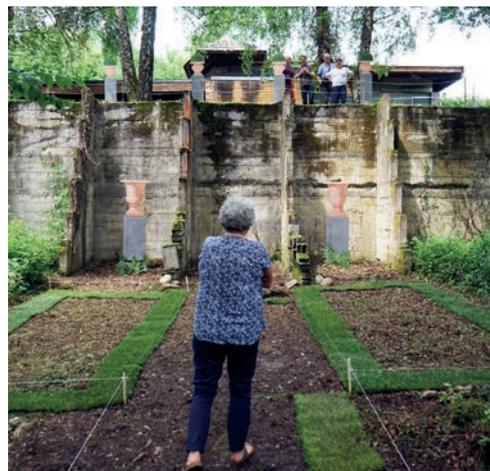
❖ informations générales
❖ le carnet des familles

infos municipales

CULTURE - ENVIRONNEMENT RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Du 1er au 3 juin se déroulait la journée nationale des «Rendez-vous aux Jardins : l'Europe des Jardins». L'Association «Parcours d'Architecture» a initié et réalisé un projet «Construisons un jardin à la française» autour de l'Atelier d'Edmond LAY, architecte connu et reconnu, fils spirituel et disciple de Franck Lloyd WRIGHT décédé le 9 avril 1959, 3 mois après leur unique rencontre.

A cette réalisation de construire un jardin à la française étaient conviés des bénévoles à y participer. Malheureusement, Dame Météo fut bien peu clémentine et gâcha cette heureuse initiative. Malgré cela, quelques travaux furent réalisés.



NOUVELLE EXPOSITION

A pointer sur vos agendas :

La prochaine exposition aura lieu
du 5 au 14 octobre 2018

Installation « ESCALE A PONTEMUSA »
réalisée par Bruno LOIRE, plasticien.

Heures d'ouverture au public :
tous les jours de 14h à 18h30.

Vernissage le 5 octobre 2018 à 18h30

infos municipales

Jardin de Marthe Intergénérationnel

Par une après-midi studieuse, le mercredi 20 juin (après un report lié aux risques orageux) les jeunes et les adolescents des Foyers Ruraux ont écouté attentivement les conseils de l'animateur du Symat pour le compostage.

Les personnes venues voir le jardin ont pu ainsi repartir avec deux sacs pour le tri sélectif.

Marjorie animatrice de l'Accueil de Loisirs et ses collègues avec les plus jeunes ont préparé des plants de tomates cerise qu'ils pensaient offrir aux retraités invités pour cette après-midi ensoleillée.

Durant les mois derniers, ils ont planté divers légumes. La pluie n'a pas été tendre avec eux, comme pour nos jardins.

Ils ont quatre composteurs pour apprendre comment faire le compostage.

Des nichoirs à oiseaux et deux hôtels à insectes ont été installés, des coccinelles y ont emménagé. De même qu'une toilette sèche et un autre récupérateur d'eau de pluie.

Les jeunes ont passé d'excellents moments avec les animateurs, quoique un peu déçus, car peu de personnes ont joué le jeu en répondant à leur invitation. Malgré tout un petit goûter à été servi à la fin de cette l'animation.



infos municipales

KERMESSE DES ÉCOLES

Vendredi 29 juin, les groupes scolaires Prévert-Verlaine et Pagnol-Rimbaud ont fait leur kermesse de fin d'année.

Enseignants, parents et enfants ont animé cette soirée par des jeux, des danses, des animations et expositions. Des sandwiches, repas et gâteaux ont été servis avec le sourire.

Bonnes vacances à chacun d'eux.

Prévert-Verlaine



Opération canicule 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des dispositions liées à la canicule, Monsieur le Maire et le CCAS de la Commune de BARBAZAN-DEBAT ont besoin d'identifier les personnes isolées et fragiles, pour assurer l'organisation du système de prévention des situations exceptionnelles.

Nous vous invitons à vous mettre en relation avec le secrétariat de la Mairie afin que nous puissions intervenir si le contexte climatique l'impose.

Pour ce faire, un registre spécifique et confidentiel est mis en place. Il permettra d'inscrire les personnes vulnérables. Ces inscriptions se feront bien évidemment avec l'accord des personnes intéressées. Les coordonnées contenues dans ce registre nous permettront d'établir un lien avec les divers services et organismes d'accompagnement relevant du champ sanitaire et social, si nécessaire.

Chacun d'entre vous est susceptible d'être un relais entre la Mairie et les personnes fragilisées de notre commune. N'hésitez pas à vous rapprocher de nos services afin qu'ensemble, nous contribuons à une solidarité vis-à-vis de ces personnes.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre aide,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Maire,
Jean-Christian PEDEBOY

TRAVAUX

Les marchés d'assistance à maître d'ouvrage et de voirie arrivés à leur fin en 2017, ont fait l'objet de deux appels d'offres en vue de leur renouvellement. Ces deux marchés auront une durée de un an renouvelable 3 fois.

A l'issue de l'appel d'offre concernant l'assistance à maître d'ouvrage, le bureau d'étude ATEMO de Pau a été retenu.

Le nouvel marché à bon de commande concernant les travaux de voirie a été attribué à l'entreprise «Routière de Pyrénées».

La commission travaux s'est réunie fin juin, et a retenu un certain nombre de travaux pour un premier bon de commande en 2018 :

- ◆ Les cours des écoles Prévert et Verlainne seront refaites durant l'été.
- ◆ Rue du 8 mai sera réalisé un regard pour l'évacuation des eaux de pluie.
- ◆ Un reprofilage du tapis sera créé à la hauteur du n°10 de la Paix.
- ◆ Allée des Chevreuils réparation de l'évacuation des eaux de pluie après les fortes précipitations du 12 juin.

Suite à une consultation pour assistance maîtrise d'ouvrage Mme Biron architecte a été retenue pour préparer et suivre les **travaux de mise aux normes** des bâtiments dans le cadre de l'accessibilité.

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) a procédé depuis le début de l'année **au remplacement de l'ensemble des lanternes d'éclairage public** sur console ou sur poteau. L'opération est en passe de se terminer, quelques appareils restant à remplacer. Vous avez peut-être remarqué en vous promenant que suivant les quartiers et les voies principales menant au cœur du village le matériel n'a pas les mêmes couleurs. Ce parti pris vise à faciliter l'identification de chaque secteur.

Entretien des haies :

En l'absence de réglementations locales ou d'usage

- ◆ une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 m.
- ◆ une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.
- ◆ La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- ◆ La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

En présence d'un mur

- ◆ Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.

- ◆ Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.

- ◆ Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

Attention

Ces demandes ne peuvent être effectuées que par un propriétaire ou son usufruitier.

Un locataire ou un fermier ne sont pas habilités.

Recours dans le cas de non respect des distances

Démarches à suivre : exposer calmement à votre voisin les troubles occasionnés par ses plantations non réglementaires.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passer un certain délai, saisir un médiateur ou le Tribunal d'Instance.

La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

Articles du Code civil

Art. 671 du Code civil :

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Article. 672 du Code civil :

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en observant les distances légales.

Obligations d'entretien et d'élagage

1. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
2. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.
Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. (Droit qui ne se perd jamais - Cassation civile 17 septembre 1975) même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre. (Cassation civile, 16 janvier 1991. Chambre 3).
3. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).
4. L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989)

Article.673 du Code. Civil :

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Attention

Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus demander des indemnités pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation.

Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs :

- ◆ Les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès.
- ◆ Les feuilles qui provoquent des nuisances : gouttières, canalisations bouchées.
- ◆ Les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

Les plantations le long des voies publiques.

Elles dépendent des arrêtés communaux ou préfectoraux.

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Entretien des fossés et pont d'accès aux propriétés privées :

Lors des récentes fortes pluies les fossés ont débordé.

Ces débordements sont dus pour parti aux fortes précipitations de la journée du 12 juin. On peut cependant penser qu'avec un peu d'entretien certains fossés auraient pu évacuer plus d'eau.

Les fossés pour une grande majorité sont entretenus par la commune, il est évident que nous ne pouvons pas les refaire tous les ans.

Les fossés situés dans les sous bois reçoivent chaque année quantité de feuilles et des branchages provenant des bois appartenant aux différents propriétaires confrontant. Nous ne pouvons les nettoyer systématiquement.

Nous serions reconnaissants si les propriétaires riverains des fossés nettoyaient régulièrement, et n'attendaient pas que les services techniques le fassent.

La taille des haies laissées dans les fossés par les riverains ne facilite pas l'écoulement des eaux. Tous ces déchets ont été emportés par les eaux de ruissellement et sont venus boucher les ponts d'accès aux différentes propriétés, provoquant des débordements sur les accotements, les chemins, les chaussées...

Rappel : L'entretien des ponts d'accès aux habitations, aux terrains agricoles, sont à la charge du propriétaire ou locataire et non de la collectivité. Leurs dimensions doivent être compatibles avec les débits maximum du fossé dans lequel il est installé. Ces ponts peuvent être en buse de section ronde, en buse cadre de section rectangulaire. Cette dernière offre un passage plus important d'eau et à un pouvoir de glissement plus important que la buse ronde, de plus elle se nettoie mieux, mais elle est plus chère à l'achat.

Vandalisme :

Tous ces actes de vandalisme ont un coût pour la communauté, même si la plus part du temps ce sont les parents qui payent. A chaque constatation, une plainte est déposée auprès de la gendarmerie.

AIRES DE JEUX :

Dans la nuit du samedi 2 juin, lors de la fête locale, des jeunes se croyant malins ont cassé la clôture de l'aire de jeux située derrière la Mairie.

TRIBUNES RUGBY & FOOT :

Il y a eu plusieurs dégradations volontaires sur les grilles, les bancs cassés, des déchets laissés sur place. Ces actes d'incivilité sont de plus en plus fréquents dans les tribunes.

Piqûres de rappel

Les beaux jours reviennent ainsi que les premières tontes, la taille des haies... et avec les nuisances sonores.

L'utilisation pour les travaux de bricolage et de jardinage d'appareils bruyants est autorisée uniquement :

- ◆ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ◆ le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Nous rappelons aussi que toute décharge sauvage, dans les bois ou ruisseaux, de déchets verts (branchages, tontes etc...) est interdite sur le territoire de la commune, et celui des communes voisines.

Entretien des rues et trottoirs et réglementation

Depuis 4 ans maintenant les services n'utilisent plus de produits phytosanitaires sur le territoire de la commune, à l'exception de certaines zones bien définies.

Cadre réglementaire :

En effet la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 (loi n°

2006-1772 du 30-12-2006 paru au JORF du 31-12-2006 dite loi LEMA) impose certaines contraintes.

Nous ne développerons pas la totalité de cette loi ici, ni les arrêtés qui la complète mais nous vous en donnons les grandes lignes de celle-ci.

Les principaux objectifs de cette loi sont de :

- ◆ un droit à l'eau pour tous.
- ◆ une gestion quantitative et qualitative.

Le plan ECOPHYTO 2008-2018 a pour objectif de diminuer de 50% l'utilisation des phytosanitaires.

Plusieurs arrêtés ont été pris en ce sens.

Arrêté du 12 septembre 2006 :

Impose certaines règles pour l'application des produits phytosanitaires que les collectivités comme les autres professionnels doivent respecter.

«Tout traitement à moins d'un mètre des berges d'un fossé ou cours d'eau ou tout autre point d'eau, caniveaux, avaloirs, bouches d'égouts est INTERDIT.»

(Points d'eau : Cours d'eau, plans d'eau, fossés, points d'eau permanents, ou intermittents figurant en points, traits

continus ou discontinus sur les cartes IGN 1/25000^e de l'IGN)

Arrêté du 27 juin 2011 :

Relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Ainsi sur la commune nous procédons au désherbage manuel ou mécanique de la plupart des rues.

Rappel de la loi :

Il est important de rappeler aux riverains leurs obligations (ARTICLE D 161-24 DU CODE RURAL) :

LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS CONCERNANT LE NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET RIGOLES

***Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce, que la voie soit publique ou privée...**

Le fait que l'équipe des services municipaux se charge au mieux possible de cette tâche, ne dispense pas les riverains du déneigement et de l'entretien.

un tour d'horizon

Intempéries

Cela fait exactement 18 ans, depuis le 13 juin 2000 précisément, que nous n'avons pas eu de l'eau dans les rues de Barbazan.

Les gros travaux de prévention des crues entrepris ces dernières années ont apporté leur efficacité par rapport à des crues dites normales et ont largement contribué à minimiser les dégâts sur la dernière.

Mais nous savions que nous n'étions pas à l'abri de violents orages pouvant éclater sur la partie Sud Est de notre commune, c'est-à-dire sur la colline allant de Piétat à Vielle Adour.

C'est exactement ce qui s'est produit le 12 juin 2018 et c'est la raison pour laquelle l'allée du Château a été la plus durement touchée. L'Alaric, bien qu'ayant débordé rue de la Paix, rue des Anciens Combattants, rue des Peupliers et en partie au pont de la rue de la Libération, n'a pas fort heureusement causé de dégâts dans les habitations.

A notre connaissance, l'eau est rentrée dans trois habitations sur la commune (mais non causé par le débordement de l'Alaric) et quatorze dossiers ont été déposés en Mairie pour dégradations de clôtures, de portail et de cour.



Rue des anciens combattants



L'Alaric - rue de la Paix



Avenue de la Libération



Pont avenue de la Libération

un tour d'horizon



Piétat – chemin d'Angos



Allées des chevreuils (en bordure de la D 817)



Chemin des Crêtes (La Coumette)



Allée des chevreuils



Chemin de Las Coustères



Le bassin et ses abords ont pleinement joué leur rôle de champ d'expansion des crues

du côté des associations

CABD

Fin avril, c'est dans la salle des fêtes que nous avons accueilli le groupe Next. Cet orchestre de Variété Pop Rock composé de 5 artistes passionnés nous a interprété un répertoire de reprises allant des années 80 au rock en passant par le disco, la pop, les variétés françaises et internationales... Un cocktail musical parfaitement équilibré qui a garanti une soirée réussie malgré un petit public mais qui a fait l'unanimité.

Ont suivi les fêtes locales les 1, 2 et 3 juin. Ces fêtes ont commencé le vendredi par le goûter des aînés. Ils se sont retrouvés autour de crêpes et de vin pour partager un moment de convivialité. La bodega Lous Pedescaus a ouvert ses portes à partir de 19h avec leurs traditionnelles grillades et musique.



En soirée, nous avons pu nous retrouver pour un spectacle cabaret avec Troupe en scène. Ce fut un beau moment où le public nombreux a pu profiter de cette belle représentation haute en couleur et originale.



Le samedi, le Club des Randonneurs a proposé les deux traditionnels circuits. En parallèle, les enfants étaient conviés au concours de pêche sur le Loung Arriou. Comme chaque année, cela a remporté un vif succès! Faute au mauvais temps, le tournoi sportif organisé par les



foyers ruraux a été annulé mais à 14h, on a pu les retrouver au gymnase avec le bubble foot et les structures gonflables. Le tennis a quant à lui, pu faire quelques parties entre les gouttes.

A partir de 23h, les jeunes ont pu s'amuser et danser avec le bal animé par Adishatz. Ce fut une belle soirée fluo.

Dimanche, dernier jour des fêtes, lors de la messe, l'église de Barbazan-Debat a résonné au son de musique et chant du pays basque et bigourdan avec le Trio Hegoak lors de la messe. A midi, les barbazanais étaient conviés à l'apéritif offert par la municipalité. Pour clôturer cette festivité, le repas des fêtes a réuni petits et grands autour de Patricia Army. Une belle animation dynamique qui allie le spectacle vivant à un répertoire dansant.

Un grand merci à toutes et à tous pour ces fêtes qui se sont déroulées dans la bonne humeur et la convivialité.

Un autre grand merci aux services techniques pour leur disponibilité et leur amabilité, ce qui nous a permis d'accueillir le public dans un cadre impeccable et agréable. Ainsi qu'aux membres du CABD pour leur disponibilité, sans qui ces manifestations ne seraient pas réalisables.



Fin de saison autour d'un repas

Les licenciés attendaient avec curiosité l'AG du mercredi 20 juin 2018 car l'an dernier, avec la prestation UNIQUE du groupe «ROULES COOL» la barre était haute...

Aussi cette année, nous avons choisi de faire une thématique : PAYS BASQUE.

Après les formalités administratives obligatoires de l'AG, lors de laquelle le bureau existant a été réélu, le ton a été donné : «Euskal giroa».

Tous ont eu plaisir à partager ce moment convivial avec des chants, des danses.

La saison s'est terminée le dernier vendredi du mois par notre traditionnel pique-nique offert par le club.



Nous nous sommes donnés RDV le mardi 11 septembre 2018 pour comparer nos bronzages mais surtout pour se retrouver et parler de «Crunch», «tablettes de chocolat»...

La  vous souhaite un bel été ENSOLEILLE.



LA CASCADE

La Cascade faisant preuve de créativité et d'innovation, celle-ci s'est improvisée un atelier attrapes-rêves le 5 juin.

Mais avant cela le 17 avril, nous avons réitéré une journée cartonnage pour différentes boîtes de décoration.

La destination de cette fin d'année a été le Gers avec visites de vergers de prune, fabrication artisanale de croustades et ferme de canards gras.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 26 juin avec cette année la tenue des votes pour le renouvellement du bureau et les comptes.



La Cascade ferme ses portes le 26 juillet pour les ouvrir le 4 septembre, fraîche de nouvelles idées.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes vacances, et vous attendons à la rentrée.

du côté des associations

LE PILOTARI CLUB

Belle journée pour la fête départementale



Le samedi 19 mai, en collaboration avec le comité départemental de Pelote Basque, le Pilotari Club Barbazanais a organisé la fête départementale de la Pelote Basque. Durant la journée, au total 9 finales se sont déroulées sur le fronton avec les catégories mini-poussins (8 ans), poussins (10 ans), benjamins (12 ans), cadet et minimes regroupés, féminines 1 et 2, masculines 3ème série, 2nde série et 1ère série.

La 1ère finale mini-poussins a opposé un joueur de Vic Lafitole à un joueur de Tarbes. Ce dernier a chuté dès le début de la partie et s'est blessé à la main. Malgré sa blessure et quelques larmes, il a failli gagner mais a perdu au final 15 à 14.

Pour les poussins et benjamins, le caractère compétiteur des enfants est ressorti. Les décisions arbitrales étaient parfois contestées ! Afin de les mobiliser et de les former, chaque enfant a arbitré une finale.

L'après-midi, pour la 1ère année, a été organisé un challenge Armagnac-Bigorre permettant aux joueuses du Gers et des Hautes-Pyrénées de s'affronter sur deux niveaux différents. Cela a été une réussite et ces deux finales féminines ont permis de prouver que la pelote basque au féminin avait toute sa place avec des victoires de Tarbes et Mirande.

Côté masculin, 3 finales sénior ont été organisées. En 2nde série, l'équipe locale de Barbazan composée de Jonathan LAUGINIE et Laurent HAURIE s'est inclinée face à Tarbes (MOULONGUET - FERRUCCI originaire de Barbazan). Sur cette partie, l'équipe de Tarbes a été meilleure et plus puissante. Les Barbazanais n'ont pas réussi à « rentrer dans la partie » et se sont inclinés largement 35-18. Notons toutefois que Jonathan LAUGINIE est descendu exprès de Paris pour jouer.

Suite aux remises de trophée, la journée s'est terminée par un apéritif offert et un repas au restaurant du Lac à Soues.

Merci au Comité Départemental, au Pilotari Club Barbazanais et aux bénévoles

(dont la chienne SYA ramasseuse de balle officielle du club), aux partenaires et à la commune pour la mise à disposition du fronton, des vestiaires, du matériel. Le fronton Barbazanais est un des plus appréciés du département.

Deux évènements à venir sur le fronton de Barbazan :

◆ Le samedi 14 juillet, 5ème Open des Pyrénées dès 9h avec des équipes venant de Massy, Monassut, Tarbes, Poursuigues, Villeneuve Loubet, St Jean Pied de Port, Pompignac, Maubourguet, Grasse et La Rochelle. Début des hostilités à 9h !

◆ Le dimanche 22 Juillet : réception de quatre ¼ de finales du championnat de France Senior Nationale A et B

LES RANDONNEURS DE L'ALARIC

Les caprices de la météo n'ont pas altéré la bonne humeur et le dynamisme des randonneurs de l'Alaric.

Le programme n'a pas pu être suivi à la lettre, mais le groupe a profité des rares journées clémentes afin de réaliser diverses sorties :

- ◆ Sentier du littoral de Passaia à Saint Sébastien sur deux jours,
- ◆ La cabane du Docteur Pic,
- ◆ Le casque de Lheris,
- ◆ Le chemin de la Mature,
- ◆ Le lac noir,
- ◆ Les circuits proposés pour les fêtes de Barbazan Debat, etc.

Nous attendons avec impatience le retour d'un temps estival pour redécouvrir et parcourir nos belles montagnes.

- ◆ Dimanche 8 juillet : secteur de Viella (Val d'Aran) dénivelé 750m, niveau 2, durée 5h
- ◆ Dimanche 15 juillet : port de Bouchartot (Gavarnie) dénivelé 500m, niveau 2, durée 5h



- ◆ Dimanche 22 juillet: Lacs d'Ardiden (vallée de Luz) dénivelé 1100m, niveau 4, durée 6h 30
- ◆ Dimanche 29 juillet : Crêtes du Mourtis (vallée de Saint Béat) dénivelé 500m, niveau 1, durée 4h 30
- ◆ Dimanche 19 août : Pic de la Bernatoire (Vallée de Gavarnie) dénivelé 800m, niveau 3, durée 5h30
- ◆ Dimanche 26 août : Punta del Pacino (vallée de Tena) dénivelé 800 m, niveau 2, durée 5h30

Voici quelques-unes de nos sorties prévues avec des niveaux, des dénivelés, des durées différents en attendant le nouveau programme de rentrée élaboré fin août.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez participer en contactant le Président Pierre Pouyenne Vignau au 05 62 33 80 08 ou au 06 38 03 93 49.

Festi'Jeux

La deuxième édition de Festi'Jeux aura lieu le samedi 22 septembre prochain, de 14h à 19h, sur le terrain anciennement «DULART» à côté de la salle des Fêtes.

Organisée par l'Association des Parents d'Elèves Pagnol - Rimbaud, cette après-midi festive propose des jeux parents/enfants tels que: ultimate, thèque, chamboule tout, slackline, structure gonflable... sans oublier la bourriche, la buvette et bien d'autres choses.

C'est également l'occasion pour les parents de se rencontrer, d'accueillir les nouveaux arrivants et de passer tous ensemble, petit et grand, un moment agréable.

Gratuit et ouvert à tous, Festi'Jeux vous attend pour une journée ludique et conviviale !

Vacances Scolaires 2018-2019 Zone C

Rentrée scolaire 2018

Jour de la reprise le lundi 3 septembre 2018

Vacances de la Toussaint 2018

A la fin des cours du vendredi 19 octobre 2018

Jour de la reprise le lundi 5 novembre 2018

Vacances de Noël 2018

A la fin des cours du vendredi 21 décembre 2018

Jour de la reprise le lundi 7 janvier 2019

Vacances d'hiver 2019

A la fin des cours du vendredi 22 février 2019

Jour de la reprise le lundi 11 mars 2019

Vacances de printemps 2019

A la fin des cours du vendredi 19 avril 2019

Jour de la reprise le lundi 6 mai 2019

Pont de l'Ascension 2019

Mercredi 29 mai 2019

Lundi 3 juin 2019

Grandes vacances 2019

A la fin des cours du vendredi 6 juillet 2018

Numéros utiles

Restaurant scolaire :	05 62 33 80 01
Gymnase :	05 62 33 93 06
Centre de loisirs :	05 62 33 96 50
Ecole Maternelle M.Pagnol :	05 62 33 83 98
Ecole Maternelle J.Prévert :	05 62 33 81 57
Ecole Primaire P.Verlaine :	05 62 33 89 37
Ecole Primaire A.Rimbaud :	05 62 33 87 55
SAMU :	15
Gendarmerie :	17
Pompiers :	18
Pompiers : depuis un portable	112

La commission
Information et Communication
attend vos articles
pour le prochain bulletin,
qui paraîtra en septembre,
dès la mi-août.

*Le Conseil Municipal
souhaite
à chaque administré
de bonnes vacances.*



MAIRIE

BP 23 - 2 bis, rue des Pyrénées

65690 BARBAZAN-DEBAT

Tél : 05 62 33 95 67 – Fax : 05 62 33 92 93

mairie.barbazan-debat65@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi Mardi Mercredi Vendredi

8h à 12h - 13h30 à 18h

Judi : 13h30 à 18h

Samedi : 10h à 12h

Le prochain bulletin paraîtra en septembre. Vous pouvez communiquer vos contributions soit au secrétariat de la Mairie, soit par messagerie électronique (mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr), soit dans la rubrique contact sur le site officiel www.barbazan-debat.fr
Bulletin édité par la Mairie de BARBAZAN-DEBAT - Impression : Conseil Imprime Group, Tarbes

Directeur de la publication : J.C.PEDEBOY - Equipe de rédaction : La Commission Information Communication